

«Genre» «Nom» «Prénom»
«Qualité»

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 janvier 2013 - 19H30

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Mr CHAPTARD Michel, Mr GIRARD Guillaume, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, Mme MEGE Isabelle, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. POUILLET Marcel, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

Absents excusés : Melle MAZIER Maryvonne (procuration à M. ESTIER), FOURNIER Benoît, M. BEDABOUR Lionel, M. FRANCISCO Alvaro (procuration à Mme ALVES).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires foncières
- Assainissement
- Projets – travaux :
 - Bâtiment de Comps
 - Lotissements
 - SIEG
- Réforme des rythmes scolaires
- Questions diverses

Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son Droit de Préemption Urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles :

- AV 153 d'une superficie totale de 147 m² comprenant une habitation, appartenant à Mr et Mme Abbass JALAL vendue 68 000 € au profit de Mr et Mme Julien Philippe RIVIERE.
- AW 76 d'une superficie totale de 1 750 m² appartenant aux conjoints ROSSIGNOL – MARLIAC – MOUTARDE vendue 21 000 € au profit de Mme Michèle MONTEL.
- AY 156 – 157 d'une superficie totale de 1590 m² comprenant une habitation, appartenant à Mr et Mme Alain BERTRAND et Mr Vincent BERTRAND, vendue 109 500 € au profit de Mr Jérémie ROUSSILLON et Mme Aïcha BEN DAHAN

Concernant la DIA des parcelles AV 339-341-341-344...appartenant aux conjoints CONDAT, au profit de la SCI FAPEIX, le Notaire a informé le Maire qu'une pièce du rez-de-chaussée ferait partie de la propriété voisine. Le Conseil Municipal décide d'effectuer une visite des lieux.

Acquisition de la parcelle AM 293

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle AM 293 d'une superficie de 737 m² située Rue de la Plaine des Champs appartenant à Mme Isabelle COHADON, au prix de 4 € le m², soit 2 948 € (suivant évaluation du Service des Domaines), pour créer un parking pour la caserne des Pompiers.

Mission d'assistance juridique pour la DSP du service assainissement

Suite à la décision du Conseil Municipal de renouveler la gestion du service assainissement par une délégation de service public, le Maire propose au Conseil Municipal de demander une mission complémentaire à la Société SOMIVAL pour assistance juridique et conseil à la mise en œuvre et au suivi de la procédure de délégation de service public, afin de garantir la Commune de la pleine régularité de la procédure.

La Société SOMIVAL propose cette mission pour un montant de 4 850 € HT, subventionnable par l'Agence de l'Eau, ce qui portera le marché à 19 985,16 €,

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité moins une abstention Mr Chaptard.

TRAVAUX :

- Rénovation de la salle de Comps

- Choix de la maîtrise d'œuvre : Le Conseil Municipal a décidé de choisir le Cabinet THOMAS Marylène qui a présenté la meilleure offre.
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : une demande de subvention a été déposée.
- Location de la Maison des Jeunes : Les travaux de la salle de Comps devant se dérouler à partir de mai 2013 et pendant 8 mois, le Maire propose d'ouvrir à la location la Maison des Jeunes au tarif de 50 €, sous réserve de l'accord des locataires de libérer la salle en cas de cérémonie de mariage.
- Missions de Coordination sécurité et protection santé (SPS) et de contrôle : Des cabinets seront contactés.

Lotissement Bourg sud :

BGN, le Cabinet d'études retenu a pris contact pour débiter l'opération.

Plan Local d'Urbanisme :

Les études d'assainissement et le diagnostic des stations étant terminés, l'étude du PLU peut être relancée pour être terminée dès que possible.

SIEG :

Le Maire rappelle la délibération du 29 juin 2012 approuvant la réfection et la mise en conformité du réseau d'éclairage public. Il informe le Conseil Municipal de l'attribution par l'ADEME d'une dotation de 18 000 € (dont 9 000 € à la Commune), soit 360 € pour les 50 premiers foyers lumineux de cette opération.

La nouvelle estimation des travaux tenant compte de la subvention ADEME s'élèvera à :

ECLAIRAGE PUBLIC :

- Montant initial des travaux HT en éclairage	37 535,81 €
- Aide de l'ADEME	18 000,00 €
- Montant restant à financer HT	19 535,81 €

Part communale, y compris écotaxe : 19 535,81 € x 50% + 9,80	9 777,71 €
--	------------

MISE AUX NORMES DES COMMANDES D'ECLAIRAGE PUBLIC :

- Montant initial des travaux HT en éclairage	15 464,19 €
---	-------------

Part communale : 15 464,19 € x 40%	6 185,68 €
------------------------------------	------------

RESUME DE L'OPERATION :

Part communale totale (1) + (2)	15 963,39 €
---------------------------------	-------------

La totalité de la TVA grevant ces travaux sera récupérée par le S.I.E.G.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une voix contre (Mr Chaptard) d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par le Maire, de demander l'inscription de ces travaux au S.I.E.G., de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à 15 963,39 € .

Aménagements de sécurité :

Pour sécuriser la route touristique de Coureix aux Fades, le Conseil Municipal décide d'installer des barrières de sécurité en bordure de route. Une mise en sécurité sera réalisée également au village de Montavert.

Quelques problèmes de sécurité se posent également à l'intersection entre la Rue des Sports et la Rue des Cerisiers : à étudier.

L'abri-bus et le bâtiment trieur de Farges doivent être réparés très rapidement car en très mauvais état.

Budget :

Les dépenses prévues pour 2013 concernent la rénovation du bâtiment de Comps, divers travaux dans les bâtiments communaux, le futur lotissement du bourg Sud et l'aménagement des Rues du Pont-du-Bouchet et de La Chartreuse, la rampe de la Poste, l'aménagement du terrain de sports, la signalétique des rues. La Maison de la Musique sera achevée dans l'année.

Des acquisitions de terrains sont également prévues dans le bourg.

Réforme des rythmes scolaires :

Des réunions d'information sont organisées par l'Inspection Académique à l'attention des Maires pour la mise en place de la réforme scolaire. De nombreuses difficultés apparaissent pour l'organisation communautaire.

Questions diverses :

- Adhésions à l'EPF-SMAF :

Le Conseil Municipal est d'accord pour l'adhésion à l'EPF-SMAF de :

- La Communauté de communes du PAYS DE CAYRES PRADELLES (département de la Haute-Loire) composée des Communes de Alleyras, Arlempdes, Barges, Cayres, Costaros, Lafarre, Landos, Le Bouchet Saint Nicolas, Ouides, Pradelles, Rauret, Saint Arcons de Barges, Saint Didier d'Allier, Saint Etienne du Vigan, Saint Haon, Saint Jean Lachalm, Saint Paul de Tartas, Seneujols et Vielprat, par délibération en date du 19 septembre 2012,
- Le Syndicat Mixte des Vallées de la VEYRE ET DE L'AUZON, composé des Communautés de Communes Les cheires, Gergovie Val d'Allier et des Communes de Laps et Vic le Comte, par délibération du 9 octobre 2012.

- Courriers de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne et de Réseau Ferré de France :

Le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal du 26 octobre 2012 concernant les services publics de la santé dans les Combrailles et la situation de la ligne SNCF. L'Agence Régionale de Santé d'Auvergne a adressé un courrier expliquant les réflexions engagées sur le territoire des Combrailles et les actions menées en lien avec tous les partenaires, dont l'association « Médecins du Monde ».

Quant à « Réseau Ferré de France », il s'engage à intervenir sur le site de la gare des Ancizes-Comps pour effectuer du débroussaillage au printemps 2013. Concernant l'entretien de la voie, rien n'est prévu puisqu'il n'y a aucune perspective de reprise d'un service commercial.

Convention avec le SDIS :

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature d'une convention de partenariat entre le SDIS et la commune afin de préciser les modalités de mise à disposition des employés communaux sapeurs-pompiers volontaires, ceci permettant à la Commune de réduire sa participation annuelle.

Convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un technicien informatique :

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale met à disposition des communes un technicien informatique chargé de la maintenance du matériel communal. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition.

Avis d'enquête publique : Exploitation carrière BESANCON

Le Maire présente le dossier d'enquête publique pour la demande d'extension de la carrière Besançon à Chapdes-Beaufort. Les Communes riveraines étant consultées, le Conseil Municipal doit donner son avis avant le 21 mars 2013. Il prendra sa décision à la prochaine réunion après avoir étudié le dossier.

Parcelles de forêts sectionales soumises à l'ONF :

Mr Dugourd informe le Conseil Municipal des règles de gestion mises en œuvre par l'ONF sur certaines parcelles de forêts sectionales.

Etude EHPAD :

Mme Lonchambon signale que les résultats de l'étude concernant les EHPAD conduite par Manzat-Communauté ont démontré que les 2 établissements doivent être maintenus. Une requalification de l'EHPAD des Ancizes-Comps est devenue nécessaire et la possibilité d'une extension, spécialisée ou non, doit être envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.